



**NATIONS  
UNIES**

**HSP**

**HSP/GC/24/5/Add.4/Rev.1**

**ONU HABITAT**

**Conseil d'administration  
du Programme des  
Nations Unies pour les  
établissements humains**

Distr. : générale  
10 avril 2013

Français  
Original : anglais

---

**Vingt-quatrième session**

Nairobi, 15–19 avril 2013

Point 7 de l'ordre du jour provisoire\*

**Programme de travail du Programme des Nations Unies  
pour les établissements humains et budget de la Fondation  
des Nations Unies pour l'habitat et les établissements  
humains pour l'exercice biennal 2014-2015**

**Projet de programme de travail et de budget pour l'exercice  
biennal 2014-2015**

**Additif**

**Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives  
et budgétaires**

**Note du secrétariat**

Le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur l'examen qu'il a fait du programme de travail proposé pour le Programme des Nations Unies pour les établissements humains et du budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour l'exercice biennal 2014-2015 (HSP/GC/24/5) est reproduit dans l'annexe à la présente note. Ce rapport est reproduit tel qu'il a été reçu du Siège de l'Organisation des Nations Unies.

---

\* HSP/GC/24/1.

## Annexe

### **Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur l'examen qu'il a fait du programme de travail proposé pour le Programme des Nations Unies pour les établissements humains et du budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour l'exercice biennal 2014-2015**

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le programme de travail pour le Programme des Nations Unies pour les établissements humains et le budget proposé pour la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour l'exercice biennal 2014-2015 (HSP/GC/24/5). Le Comité était également saisi du rapport du Comité des commissaires aux comptes (A/65/5/Add.8 (SUPP)). Lors de son examen du programme de travail et du budget proposés, le Comité consultatif a eu l'occasion de s'entretenir avec le Directeur exécutif et d'autres représentants du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires ainsi que des éclaircissements, les dernières réponses écrites lui ayant été transmises le 8 mars 2013.

2. Le Directeur exécutif précise que le programme de travail et le budget proposés pour l'exercice biennal 2014-2015 se fondent sur le cadre stratégique biennal pour 2014-2015, tel qu'amendé par le Comité du programme et de la coordination à sa cinquante-deuxième session, tenue en juin 2012. Le programme de travail et le budget proposés s'articulent autour de sept sous-programmes thématiques correspondant à la nouvelle structure de l'Organisation. Comme le Directeur exécutif l'indique au paragraphe 11 de son rapport, l'organisation en sept sous-programmes tient compte des recommandations principales faisant suite à l'examen collégial du Plan stratégique et institutionnel à moyen terme portant sur six ans, effectué en 2010 et qui préconisant l'adoption d'une nouvelle structure organisationnelle permettant de mieux atteindre les résultats escomptés; la création d'une fonction unifiée pour la planification, le suivi et l'établissement des rapports; une définition transparente des priorités des programmes; et la création d'une fonction d'évaluation indépendante. Le programme de travail est plus amplement détaillé aux paragraphes 18 à 33 du rapport du Directeur exécutif.

3. Le Comité consultatif note que les moyens financiers d'ONU-Habitat proviennent de trois sources principales : a) des contributions volontaires à la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains qui comprennent des fonds non affectés, des fonds à des fins générales et des fonds à des fins spécifiques, attribués à des activités précises; b) des contributions volontaires pour la coopération technique qui sont affectés à des projets spécifiques au niveau des pays; et c) un crédit ouvert au titre du budget ordinaire, approuvé par l'Assemblée générale. Le tableau 1 a) du rapport du Directeur exécutif montre que les ressources estimatives totales pour 2014-2015, telles qu'approuvées par le Conseil d'administration, s'élèvent à 392,4 millions de dollars (69,9 millions pour des dépenses de personnel et 322,5 millions pour d'autres dépenses), et comprennent des ressources d'un montant de 45,6 millions de dollars de la Fondation à des fins générales (30,9 millions pour des dépenses de personnel et 14,7 millions pour d'autres dépenses), de 123,2 millions de dollars de la Fondation à des fins spéciales (6,2 millions pour des dépenses de personnel et 117 millions pour d'autres dépenses), de 202,5 millions de dollars pour la coopération technique (14 millions pour des dépenses de personnel et 188,5 millions pour d'autres dépenses), et 21,1 millions de dollars provenant du budget ordinaire (18,8 millions pour des dépenses de personnel et 2,3 millions pour d'autres dépenses).

4. Le total des ressources estimatives pour 2014-2015 représente une augmentation de 0,1 % par rapport aux 391,9 millions de dollars estimés pour 2012-2013, résultant d'une diminution anticipée de 35 % des ressources de la Fondation à des fins générales, couplée à des augmentations de 11 % des ressources de la Fondation à des fins spéciales et de 7 % des ressources au titre de la coopération technique. Comme il est indiqué au paragraphe 51 du rapport du Directeur exécutif, la diminution de 35 % des ressources estimatives de la Fondation à des fins générales reflète une attitude prudente dans le contexte de crise financière mondiale et tient compte du fait qu'au cours des trois exercices biennaux écoulés, les recettes effectives ont toujours été inférieures au budget approuvé. **Le Comité consultatif est**

**d'avis que la prudence s'impose dans l'estimation des recettes futures et encourage ONU-Habitat à continuer à gérer prudemment ses ressources.**

5. Le Comité consultatif note que les ressources provenant du budget ordinaire pour l'exercice 2014-2015 augmentent d'un montant nominal de 72 100 dollars par rapport à l'exercice biennal en cours. Au cours de son examen du rapport du Directeur exécutif, le Comité consultatif a été informé que les ressources du budget ordinaire étaient préliminaires et présentées à titre indicatif seulement. **En conséquence, le Comité consultatif examinera les ressources provenant du budget ordinaire qui seront proposées pour ONU-Habitat et formulera ses observations et recommandations concernant ces propositions lorsqu'il examinera le projet de budget-programme pour 2014-2015. Le Comité consultatif souligne en outre que toutes les propositions budgétaires devront être pleinement justifiées et étayées par des données et statistiques pertinentes.**

6. Dans le paragraphe 46 de son rapport, le Directeur exécutif précise qu'un montant total de 70 millions de dollars est nécessaire pour financer 281 postes permanents. Il indique par ailleurs qu'ONU-Habitat a besoin de plus de 2 000 postes pour du personnel affecté aux projets; ces postes sont financés à l'aide de contributions affectées, destinées à appuyer l'exécution de projets dans les pays. La répartition des postes permanents par sources de fonds figure dans le tableau 5 du rapport du Directeur exécutif. Le Comité consultatif note que le nombre de postes permanents resterait inchangé par rapport à l'exercice biennal 2012-2013, soit 281. Afin de s'assurer que les sept sous-programmes de la nouvelle structure soient chacun dirigés par un D-1, le Directeur exécutif propose qu'un poste P-5 soit reclassé à D-1 (par. 64). Le Directeur exécutif indique également qu'un gel du recrutement avait été imposé en 2011 en raison de la conjoncture économique ambiante, à la seule exception des postes critiques, sous réserve des fonds disponibles. **Le Comité consultatif n'a pas d'objection à la proposition de reclassement.**

7. Dans son rapport précédent (HSP/GC/23/5/Add.1, par. 6), le Comité consultatif a recommandé que le nombre et le grade des postes temporaires de projet soient indiqués dans les propositions budgétaires d'ONU-Habitat. Le Comité note que cette information ne figure pas dans le présent rapport. En réponse à ses questions, le Comité a été informé qu'au 31 décembre 2012, il y avait 145 postes temporaires, financés par des contributions affectées à des projets déterminés et dont la durée dépendait de la durée des projets. Le nombre et le grade des postes temporaires figurent dans le tableau ci-dessous.

Catégorie	Grade	Nombre de postes
Professionnel	D-1	4
	P-5	17
	P-4	21
	P-3	31
	P-2	18
<b>Total professionnel</b>		<b>91</b>
Services généraux	L-L	35
<b>Total Services généraux</b>		<b>35</b>
Administrateurs nationaux	NO	19
<b>Total Administrateurs nationaux</b>		<b>19</b>
<b>Total général</b>		<b>145</b>

8. Les prévisions budgétaires pour 2014-2015 se fondent sur l'hypothèse selon laquelle le pourcentage de postes vacants serait de 23 % dans le cas des administrateurs et de 17 % dans celui des agents des services généraux (voir HSP/GC/24/5, Annexe II). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu des informations montrant une évolution à la hausse des pourcentages de postes vacants, passant de 14 % au 31 décembre 2010 à 26 % au 31 décembre 2012. Selon ces mêmes informations, la durée moyenne pendant laquelle les postes restaient vacants en 2012 était de 5,9 mois. Pendant son examen du rapport du Directeur exécutif, le Comité consultatif a été informé que les pourcentages estimatifs de postes vacants ne traduisaient aucunement des difficultés de recruter ou de garder du personnel qualifié mais correspondaient plutôt à une gestion budgétaire prudente. À cet égard, le Comité a également été informé que le nombre des effectifs dépendait en définitive des ressources disponibles. **Néanmoins, le Comité consultatif est d'avis qu'il conviendrait de réexaminer périodiquement la liste des postes demeurés vacants pendant une longue période, afin de décider de leur maintien ou de leur suppression.**

9. Le Directeur exécutif indique que les ressources demandées pour l'exercice biennal 2014-2015 tiennent compte des mesures d'austérité et d'efficacité mises en place par l'Organisation pour faire face à la crise financière mondiale. Suite à sa demande, le Comité consultatif a été informé que l'Organisation mettait en œuvre un large éventail de mesures visant à limiter les coûts ainsi qu'à augmenter l'efficacité et la productivité, notamment :

- a) Une analyse des goulets d'étranglement dans les procédures afin de cerner les domaines où une augmentation de l'efficacité est possible;
- b) Un cadre politique et procédural révisé, afin de simplifier les procédures, clarifier les responsabilités et augmenter les délégations de pouvoirs afin de réduire les goulets d'étranglement au niveau central;
- c) Une meilleure gestion financière, moyennant l'application des principes de la comptabilité d'exercice afin de repérer les domaines où des mesures destinées à limiter les coûts et à accroître l'efficacité peuvent être mises en œuvre avec des conséquences minimales sur l'exécution du programme de travail;
- d) Des outils de gestion, y compris un système de comptabilité d'engagement pour les projets qui contribue à augmenter l'efficacité de la planification, du suivi et de l'établissement de rapports concernant la mise en œuvre des projets et du programme de travail; et
- e) Une structure organisationnelle de type matriciel qui renforce la collaboration horizontale et une approche axée sur les projets, qui permet une plus grande souplesse dans l'affectation du personnel et augmente la productivité.

10. **Le Comité consultatif prend note des mesures d'austérité et d'efficacité et attend avec intérêt les informations quant à l'impact de ces mesures sur le prochain rapport budgétaire.**

11. Après avoir demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'entre 2010 et 2012, les dépenses autres que celles de personnel, financées par des fonds de base avaient eu tendance à diminuer, grâce aux mesures d'efficacité mises en place. S'agissant des voyages officiels, le Comité a été informé que les dépenses sont passées de 1,8 million de dollars en 2010 à 670 000 dollars en 2012, principalement grâce à l'utilisation plus fréquente de réunions virtuelles, aux réservations précoces et à une meilleure coordination avec la Section des voyages. **Le Comité consultatif salue les efforts déployés pour réduire les dépenses liées aux voyages. Il note cependant que telles qu'elles sont présentées, les ressources demandées pour des dépenses autres que pour le personnel ne sont pas ventilées par postes de dépenses, ce qui limite la possibilité pour le Comité d'analyser le budget. Le Comité consultatif recommande que dans les présentations budgétaires futures, les ressources demandées pour des dépenses autres que pour le personnel soient ventilées par postes de dépenses.**

12. Pendant son examen du rapport du Directeur exécutif, le Comité consultatif a demandé des informations supplémentaires sur les hypothèses, telles que les taux d'inflation et de change utilisés dans l'élaboration du budget 2014-2015. Cette information n'a pas été transmise au Comité.

13. À sa demande, le Comité consultatif a reçu un tableau récapitulatif des mesures de suivi prises par ONU-Habitat en réponse aux recommandations récentes du Comité des commissaires aux comptes et concernant les délais prévus de la mise en œuvre ainsi que la situation relative à l'application des recommandations des exercices biennaux précédents restées en suspens (voir annexe). Le Comité estime que cette information facilite grandement l'examen des propositions budgétaires d'ONU-Habitat. **C'est pourquoi, le Comité consultatif demande une nouvelle fois que des mises à jour de la situation relative à l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes, ainsi que celles des autres organes de contrôle, soient systématiquement annexées aux propositions budgétaires futures (HSP/GC/23/5/Add.1, par. 10).**

14. **Compte tenu des observations et recommandations formulées dans les paragraphes ci-dessus, le Comité consultatif recommande l'approbation du programme de travail et du budget pour l'exercice biennal 2014-2015, proposés par le Directeur exécutif.**

## Annexe

## Suite donnée aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes

Document : A/67/5/Add.8 (par. 732 à 781)

Brève description de la recommandation	Mesure prise pour appliquer la recommandation
<p>Au paragraphe 24, ONU-Habitat a souscrit à la recommandation que le Comité lui a faite d'examiner les coûts et les avantages découlant de la mise en place de procédures visant à atténuer les risques et les pertes liés au change. En coordination avec l'Office des Nations Unies à Nairobi (ONUN), et sous réserve des instructions du Siège de l'ONU, on pourrait envisager de recourir aux solutions disponibles sur le marché.</p>	<p>A/67/319/Add.1 « Suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des Commissaires aux comptes dans ses rapports sur les fonds et programmes des Nations Unies pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 »</p> <p>ONU-Habitat a formulé des observations sur un projet de politique élaboré par le Siège de l'ONU et traitant des risques et pertes liés au change. ONU-Habitat appliquera cette politique dès qu'elle sera finalisée.</p> <p><b>État d'avancement : en cours d'application</b></p> <p><b>Échéance : 31 mars 2013</b></p>
<p>Au paragraphe 29, ONU-Habitat a accepté la recommandation que le Comité lui a faite de demander à l'ONUN d'améliorer l'information communiquée dans ses futurs états financiers en insérant une note de bas de page à l'état I pour indiquer la valeur des soldes créditeurs résultant de l'annulation d'engagements souscrits lors d'exercices antérieurs au titre de projets toujours en cours.</p>	<p>L'ONUN a informé ONU-Habitat qu'il ne souscrivait pas à cette recommandation qui l'obligerait à s'écarter des pratiques actuelles et des formats de présentation utilisés par la Division de la comptabilité du Siège de l'ONU et imposés aux organes du Secrétariat. Il convient de noter que la communication d'informations sera revue dans le cadre de l'application des normes IPSAS.</p> <p><b>État d'avancement : refusé</b></p> <p><b>Échéance : sans objet</b></p>
<p>Au paragraphe 36, le Comité a renouvelé sa précédente recommandation selon laquelle ONU-Habitat devrait prendre des dispositions particulières pour financer ses engagements au titre des prestations dues à la cessation de service et après le départ à la retraite, et les soumettre à l'approbation de son Conseil d'administration et de l'Assemblée générale.</p>	<p><b>État d'avancement : en cours d'application</b></p> <p><b>Échéance : 31 mars 2013</b></p>
<p>Au paragraphe 40, ONU-Habitat a souscrit à la recommandation du Comité lui enjoignant d'examiner, en collaboration avec l'ONUN, tous les soldes non justifiés figurant dans ses livres, et de prendre des mesures pour purger ces derniers en comptabilisant en pertes les soldes en question, selon qu'il conviendra.</p>	<p>Les travaux à ce sujet ont commencé et devraient être terminés au 31 décembre 2012.</p> <p><b>État d'avancement : en cours d'application</b></p> <p><b>Échéance : 31 mars 2013</b></p>
<p>Au paragraphe 43, ONU-Habitat a accepté la recommandation que le Comité lui a faite de s'employer, avec l'ONUN, à contrôler plus rigoureusement la saisie et la comptabilisation de ses biens, notamment en établissant les raisons pour lesquelles des biens d'une valeur totale de 1,88 million de dollars n'avaient pas été inscrits sur les registres d'inventaire durant l'exercice biennal et en prenant des mesures pour remédier aux défaillances concernant la comptabilité et les contrôles.</p>	<p>ONU-Habitat a validé de nouveau les données concernant ses actifs pour assurer qu'elles étaient complètes et exactes au 31 décembre 2011, et renforce actuellement ses procédures d'examen pour l'établissement de ses inventaires d'actifs à compter de janvier 2013.</p> <p><b>État d'avancement : recommandation appliquée</b></p> <p><b>Échéance : 31 décembre 2012</b></p>

<p>Au paragraphe 46, ONU-Habitat a souscrit à la recommandation que le Comité lui a faite d'arrêter une stratégie institutionnelle élémentaire de gestion des risques, en se fondant sur les travaux préliminaires qu'il a déjà effectués et les modalités existantes de communication de l'information et en tenant compte des changements institués au Siège de l'ONU en 2012.</p>	<p>Avec l'appui du Groupe de la gestion des risques du Département de la gestion, ONU-Habitat élabore actuellement un cadre de gestion des risques.</p> <p><b>État d'avancement : en cours d'application</b> <b>Échéance : 31 mars 2013</b></p>
<p>Au paragraphe 52, ONU-Habitat a accepté la recommandation que le Comité lui a faite : a) de demander aux services demandeurs de présenter à la Section des achats de l'ONUN toutes les demandes de fourniture de biens et de services que l'Office est habilité à traiter, de manière que seule la Section des achats de l'Office puisse s'engager auprès des fournisseurs; b) d'examiner les rapports sur ses dérogations et ses demandes d'approbation présentées a posteriori pour s'assurer qu'elles étaient justifiées; et c) lorsqu'il existe des éléments montrant qu'une dérogation ou qu'une demande d'approbation présentée a posteriori est mal fondée, de veiller à ce que cela ne se reproduise pas.</p>	<p>Le Département de la gestion a clarifié les responsabilités pour les achats entre l'ONUN et ONU-Habitat. Avec l'appui de l'ONUN, ONU-Habitat continue de former son personnel aux procédures d'achat. L'ONUN a commencé à établir des rapports pour signaler les anomalies concernant les achats.</p> <p>L'ONUN a établi des rapports relevant les anomalies, examinés par ONU-Habitat.</p> <p><b>État d'avancement : recommandation appliquée</b></p>
<p>Au paragraphe 58, ONU-Habitat a souscrit à la recommandation que le Comité lui a faite, d'arrêter en commun accord avec l'ONUN un plan détaillé et chiffré de concrétisation des avantages escomptés qui couvre tous les aspects de l'application des normes IPSAS et définisse les tâches importantes à effectuer jusqu'à l'établissement de la première série d'états financiers selon les normes IPSAS en 2014.</p>	<p>ONU-Habitat et l'ONUN ont maintenant reçu et accepté un plan d'action pour l'application des normes IPSAS.</p> <p><b>État d'avancement : recommandation appliquée</b></p>
<p>Au paragraphe 60, ONU-Habitat a accepté la recommandation que le Comité lui a faite de préciser la façon dont il envisageait de financer la mise en application des normes IPSAS.</p>	<p>ONU-Habitat, ainsi que le Programme des Nations Unies pour l'environnement, a accepté de financer du personnel supplémentaire au sein de l'ONUN, spécialement affecté à l'application des normes IPSAS. Nous avons également désigné 19 de nos propres effectifs pour collaborer au groupe spécial conjoint ONUN/ONU-Habitat/PNUE sur les normes IPSAS. Nous collaborons avec l'ONUN et le PNUE pour combiner les ressources allouées à la formation et réduire les surcoûts au minimum; nous avons formé des administrateurs comme instructeurs et la plupart de nos effectifs employés dans les finances et domaines connexes ont été formés aux normes IPSAS. ONU-Habitat travaille dans le cadre de ses propres contraintes financières et continuera à suivre les progrès.</p> <p><b>État d'avancement : recommandation appliquée</b></p>
<p>Au paragraphe 64, ONU-Habitat a souscrit à la recommandation que le Comité lui a faite : a) de s'empresser d'arrêter un plan détaillé des changements à opérer pour que l'élaboration des programmes et la gestion des résultats tiennent compte de ses nouveaux thèmes stratégiques, lequel plan devrait comprendre un calendrier, énoncer des jalons pour la réalisation des principaux changements et préciser les modalités de suivi de l'exécution des programmes ainsi que les incidences financières; et b) de communiquer le plan à son personnel pour qu'il comprenne la nature des changements et puisse dialoguer efficacement avec les parties prenantes.</p>	<p><b>État d'avancement : recommandation appliquée</b></p>

<p>Au paragraphe 69, ONU-Habitat s'est rangé à la recommandation que le Comité lui a faite d'améliorer ses rapports sur les résultats, à l'échéance de 2012, et à y faire figurer : a) les montants effectifs et les montants prévus des dépenses, aux niveaux tant des projets que des programmes; et b) une explication des variations au regard, d'une part, des taux d'utilisation et, d'autre part, des résultats par rapport aux objectifs.</p>	<p>État d'avancement : en cours d'application Échéance : 31 décembre 2012</p>
<p>Au paragraphe 70, ONU-Habitat a également accepté, comme le lui recommandait le Comité : a) de s'assurer qu'il dispose d'éléments consistants permettant d'étayer les résultats consignés; et b) d'envisager l'adoption d'une procédure de vérification par échantillonnage, compte tenu de la multiplicité des activités qui produisent les résultats d'ONU-Habitat.</p>	<p>État d'avancement : en cours d'application Échéance : 31 janvier 2013</p>
<p>Au paragraphe 71, ONU-Habitat s'est rangé à la recommandation du Comité qui préconisait qu'au moment d'élaborer son nouveau plan stratégique, le Programme utilise au mieux les données disponibles pour définir des indicateurs de succès consistants, réalistes et assez ambitieux, qui n'exigent pas la formulation d'explications détaillées à l'intention des parties prenantes.</p>	<p>Les enseignements tirés du passé ont été utilisés pour améliorer les indicateurs de succès lors de l'élaboration du nouveau plan stratégique pour 2014-2015. État d'avancement : recommandation appliquée</p>
<p>Au paragraphe 75, ONU-Habitat a accepté la recommandation du Comité consistant à informer le Siège de l'ONU de sa proposition et ses spécifications relatives à un système de comptabilité d'engagement, afin de pouvoir déterminer dans quelle mesure ce système pourrait être intégré à Umoja.</p>	<p>État d'avancement : recommandation appliquée</p>
<p>Au paragraphe 78, ONU-Habitat a souscrit à la recommandation du Comité préconisant que le Comité de gestion examine régulièrement – au moins tous les six mois – les progrès accomplis dans l'exécution du programme de travail et du budget de l'exercice biennal et consigne ces examens et les mesures préconisées.</p>	<p>État d'avancement : en cours d'application Échéance : 31 mars 2013</p>
<p>Au paragraphe 82, ONU-Habitat a accepté la recommandation que le Comité lui a faite de déterminer la meilleure manière de recueillir et de diffuser les enseignements tirés de l'évaluation des projets.</p>	<p>La nouvelle politique de l'évaluation d'ONU-Habitat (Octobre 2012), qui se trouve dans la phase finale d'approbation, inclut la collecte et la diffusion des enseignements tirés. État d'avancement : recommandation appliquée</p>